

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU VAR

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRETES DU MAIRE**

COMMUNE DE SEILLONS SOURCE D'ARGENS

**ARRETE PORTANT
INTERDICTION DE STATIONNEMENT et DE DEPASSEMENT
CHEMIN DE LA CLEMENCIERE**

Arrêté N°79

Le Maire de la Commune de SEILLONS SOURCE D'ARGENS (VAR),

VU le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-4 ;

Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1 et suivant, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

CONSIDERANT l'intervention sur la voie communale en raison de la création d'un branchement au réseau ERDF pour le compte d'un particulier, effectuée par la Société AZUR TRAVAUX, 207 Chemin de la Clémencière du 12 juillet 2016 au 22 juillet 2016 ;

ARRETE

ARTICLE 1 : En raison de l'intervention sur la voie communale pour la création d'un branchement au réseau ERDF pour le compte d'un particulier au lieu-dit : 207, Chemin de la Clémencière effectuée par la Société AZUR TRAVAUX, le dépassement et le stationnement des poids lourds et véhicules légers seront interdits du 12 juillet 2016 au 22 juillet 2016 de 8 H à 17 H.

ARTICLE 2 : Monsieur le Policier Municipal sera chargé de placer les panneaux et les barrières à l'endroit opportun et il assurera l'exécution du présent arrêté.

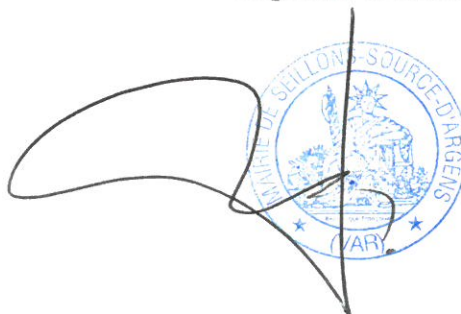
ARTICLE 3 : Les contrevenants au présent arrêté s'exposeront aux sanctions prévues par la réglementation en vigueur.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :
- Monsieur le Policier Municipal.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera Publié par affichage.

Fait en Mairie, le 20 juin 2016.

**LE MAIRE
Stéphane ARNAUD**



LE MAIRE CERTIFIE SOUS SA RESPONSABILITE
LE CARACTERE EXECUTOIRE DE CET ACTE
INFORME QUE LE PRESENT ARRETE
PEUT FAIRE L'OBJET D'UN RECOURS POUR EXCES
DE POUVOIR DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DANS UN DELAI DE DEUX MOIS A COMPTE DE
LA PRESENTE NOTIFICATION